

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 16 novembre 2009 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 10 novembre 2009 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer M. Héral secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondev, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, M. Tête, M. Philip, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Deharo, M. Sanhadji, M. Flaconnèche, Mme Rivoire, Mme Frih, M. Héral, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Hugué, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau Dinguirard, M. Giordano, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud.

Absents excusés : Mme Haguénauer, Mme Roure, Mme Pierron, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Bonniel-Chalier, M. Turcas, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, M. Bolliet, M. Vesco, Mme Berra, Mme Brichet.

Dépôts de pouvoirs : Mme Gelas, M. Sanhadji, Mme Gay, Mme Pesson, Mme Deharo, M. Havard, Mme Hajri, M. Maleski, M. Flaconnèche, M. Rudigoz, Mme Balas, M. Daclin ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Haguénauer, Mme Roure, Mme Pierron, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, M. Turcas, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, M. Bolliet, M. Vesco, Mme Berra, Mme Brichet.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Brugnera, Mme Guillaume, M. Hamelin, M. Képénékian, Mme de Lavernée, Mme Reynaud, M. Touraine ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Philip, M. Touraine, Mme Nachury, M. Maleski, M. David, M. Nardone, Mme Vallaud-Belkacem.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2009

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2009 paru au Bulletin Municipal Officiel du 9 novembre 2009. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 9 novembre 2009.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Désignation de représentants dans divers organismes

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

«qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. »

Toutefois, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour l'ensemble de ces désignations :

Y-a –t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

(Adopté à l'unanimité.)

Remplacement de Mme Heidi Giovacchini au Conseil d'administration de l'Opéra de Lyon

M. LE MAIRE : Par délibération du 31 mars 2008, nous avons désigné 7 représentants de la Ville de Lyon pour siéger au Conseil d'Administration de l'Opéra National de Lyon.

Heidi Giovacchini n'étant plus conseillère municipale, nous devons désigner un nouveau représentant. Je vous propose la candidature de

Evelyne Haguenauer.

Y a –t-il d'autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

Remplacement de Sylvie Guillaume au Conseil d'administration de la Mission Locale de Lyon

M. LE MAIRE : Par délibération du 26 mai 2008, nous avons désigné 6 représentants de la Ville de Lyon pour siéger au Conseil d'administration de la Mission Locale de Lyon.

Pour des raisons d'agenda surchargé, Sylvie GUILLAUME m'a fait part de son souhait de démissionner de ce mandat.

Il convient donc de désigner un nouveau représentant.

Je vous propose la candidature de

Céline Faurie-Gauthier.

Y a –t-il d'autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

Remplacement de Sylvie Guillaume au Conseil d'administration de l'association Soins et Santé – Hospitalisation à domicile

M. LE MAIRE : Par délibération du 23 juin 2008, nous avons désigné 1 représentant de la Ville de Lyon pour siéger au Conseil de l'Association « Soins et Santé – Hospitalisation à domicile ».

Pour des raisons d'agenda surchargé, Sylvie Guillaume m'a fait part de son souhait de démissionner de ce mandat.

Il convient donc de désigner un nouveau représentant.

Je vous propose la candidature de

Kamel Sanhadji.

Y a –t-il d'autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

Questions écrites du 7^e arrondissement relatives :

a/- à la végétalisation des façades Nord des nouveaux locaux du groupe scolaire Jean Macé

M. FLACONNECHE Jean-Pierre, Maire du 7^e arrondissement : Les nouveaux locaux du groupe scolaire, qui regroupent l'école maternelle et le restaurant, ont été inaugurés en septembre 2006. Ils ont permis d'améliorer très sensiblement la scolarisation des enfants du quartier, mais aussi les conditions de vie des élèves et des enseignants de la maternelle comme du primaire.

Cependant, l'intégration urbaine de ces nouveaux locaux sur la rue Marc Bloch n'est pas des plus heureuses. Les riverains d'en face n'apprécient guère la vision qu'ils ont sur les trois blocs de bardage qui constituent une partie importante de leur architecture. Aussi, avons-nous suggéré la végétalisation de ces façades. Outre l'amélioration du cadre de vie et l'aspect esthétique qu'ils présentent, les murs végétaux ont aussi un effet anti-pollution et anti-stress qui ne pourrait être que bénéfique sur la rue Marc Bloch qui est une des artères les plus fréquentées de l'arrondissement.

Pouvez-vous donc, Monsieur le Maire, nous donner des éléments de réponse sur la faisabilité, la possibilité de partenariats et les délais de réalisation d'un tel mur végétal sur les façades Nord des nouveaux locaux du groupe scolaire Jean Macé ?

M. BUNA Gilles, Adjoint : Vous avez raison d'insister, Monsieur le Maire du 7e, sur les effets bénéfiques de la végétalisation, c'est un sujet d'actualité.

Vous avez parlé des effets bénéfiques sur le plan esthétique, je crois que plus personne ne nie aujourd'hui le rôle positif de la végétalisation contre le réchauffement climatique, contre les îlots de chaleur urbains, le rôle de prévention en cas d'épisode de canicule puisqu'on a pu démontrer que lorsque la végétalisation était proche des immeubles, il y avait une moindre surmortalité.

Et puis, on sait qu'en végétalisant les façades, les toitures, les balcons, les plantations, on peut espérer freiner le réchauffement climatique et abaisser la température d'une ville comme Lyon de 2°. A l'inverse, une augmentation de deux degrés du climat actuel aboutirait en 2050 à ce que Lyon ait le même climat qu'Alger, selon toutes les prévisions, alors vous imaginez ce que cela pourrait donner !

Il faut ajouter que la nature en ville a d'autres vertus : notamment l'amélioration énergétique des bâtiments, la réduction des pollutions par absorption du CO², le filtrage des eaux pluviales, la protection de la biodiversité... sans parler, mais vous l'avez évoqué, du renforcement des liens sociaux et du bienfait pour la santé des espaces verts de proximité. Pourtant, le végétal a été le grand oublié du Grenelle de l'Environnement et c'est si vrai, que le Ministre de l'Ecologie s'en est emparé. Quatre ateliers fonctionnent aujourd'hui, dont les conclusions seront rendues au mois de décembre et je tiens à signaler que la Ville de Lyon, à travers les espaces verts, participe de manière active à ces ateliers.

Pour nous, ce n'est pas une découverte. On avait largement anticipé dans le mandat précédent. C'est une centaine d'hectares qui ont été requalifiés et végétalisés. On va poursuivre et amplifier cette action. C'est tout le sens des projets tels que celui des rives de Saône, comme celles du Rhône, qui devraient favoriser les retrouvailles des Lyonnais avec leurs fleuves.

C'est aussi le cas de la requalification de la rue Garibaldi, on y reviendra tout à l'heure, de l'aménagement du parc Sergent Blandan, des

cheminements créés dans les 5e, 9e et 4e arrondissements, du parc des Berges, du parc ramifié du Confluent dans la ZAC 1, des espaces verts du campo dans la ZAC 2 au Sud du Confluent. J'ai reçu tous les Maires d'arrondissements à ce sujet, ce sont 25 hectares supplémentaires de proximité à végétaliser dans ce mandat. Ce sont des expérimentations comme les murs dépolluants, sur les cylindres du centre d'échanges de Perrache. M. le Président a demandé, récemment, que l'on accélère non pas la végétalisation d'un deuxième cylindre, mais de trois ou quatre dans le mandat. Je suis très heureux de faire des visites de terrain avec le Président, car cela permet de « booster » un peu la situation et c'est le Grand Lyon qui prend en charge cette végétalisation.

On a essayé de travailler sur les ZAC, la forme urbaine, la transparence des îlots végétalisés. On a travaillé, et ça marche, avec le privé sur la végétalisation moins des murs d'ailleurs que des terrasses ou des toitures et enfin on doit travailler sur nos propres bâtiments. Cela demande une plus grande transversalité entre les services, notamment de la Ville et du Grand Lyon afin de passer d'un stade expérimental, cf -le groupe scolaire de la Buire, cf-le groupe scolaire de la Duchère, à une généralisation.

Je voudrais dire deux choses : il est préférable d'intégrer, dans le cahier des charges préalable au choix du lauréat, cette dimension du végétal car on ne va pas végétaliser tous nos bâtiments nouveaux, mais tant qu'à faire, mettons-le dans le cahier des charges et voyons les réponses des candidats.

Cela coûte moins cher et cela évite quelques petits problèmes. Le groupe scolaire que vous évoquez a été inauguré en 2006. Il y a une difficulté. Il n'est pas conforme à ce qui avait été prévu. Il y a eu des économies qui ont été faites, que je regrette notamment, sur cette question. De plus il y a un 2^{ème} problème : il y a une propriété intellectuelle qui est celle de l'architecte. Si l'on veut végétaliser le groupe scolaire dont vous parlez, sur une des façades, on va avoir quelques difficultés. C'est nécessaire, c'est vrai que les riverains le demande, c'est un bardage en tôle qui n'est pas des plus heureux, je serais riverain j'aurais sans doute la même réaction qu'eux. On va regarder deux choses : est-il possible de végétaliser un bardage en tôle ? Je suis allé voir sur place et ce n'est pas évident car il y a des problèmes d'étanchéité quand on fait des trous, des problèmes de ponts thermiques, des problèmes de propriété intellectuelle. La première hypothèse c'est de mettre des filins et d'avoir une végétalisation verticale, c'est celle sur laquelle nous sommes en train de travailler. La deuxième hypothèse ce serait de faire une végétalisation à partir d'une plantation d'arbres sur le domaine public communautaire.

Dès aujourd'hui et pour répondre à votre demande bien légitime, on lance une étude en collaboration avec mes Collègues Yves Fournel et Nicole Gay. Vous serez donc le premier informé des résultats de l'étude lancée.

Voilà ce que je voulais vous dire mais vous m'avez donné l'occasion de souligner l'importance de la végétalisation. Ce n'est plus une anecdote aujourd'hui, c'est une dimension incontournable de la ville durable, le ministère s'en est rendu compte, nous nous en étions rendu compte préalablement et au

mois de février, je présenterai le plan de végétalisation que l'on avait annoncé, sur lequel nous avons travaillé depuis le début du mandat.

M. LE MAIRE : Merci. On demandera aux Lyonnais de végétaliser eux aussi, car lorsque je regarde ce qu'est Lyon par rapport à d'autres villes internationales, on s'aperçoit que ce n'est pas une dimension dont nos concitoyens se sont toujours emparés. Il y a quelques temps, on disait que les concours de fleurissement des arrondissements faisaient « ringards ». On s'aperçoit qu'aujourd'hui cela va peut-être dans le cadre d'une réflexion nouvelle.

b/- à la requalification de la rue Garibaldi : carrefour Garibaldi – rue du Repos

M. FLACONNECHE Jean-Pierre, Maire du 7e arrondissement : Le projet de requalification de la rue Garibaldi a pour objectif de transformer une voie aux caractéristiques autoroutières en voirie urbaine apaisée, de proposer de nouvelles ambiances et de participer à l'embellissement de la ville. Trois grandes étapes sont prévues pour ce projet. La troisième concerne le territoire du 7e arrondissement et se compose, pour le présent mandat, d'une simple intention d'aménagement.

Ce grand projet de réaménagement de la rue Garibaldi doit aussi valoriser les espaces et équipements publics qui en sont riverains. Or, durant le présent mandat, la caserne Sergent Blandan va être transformée en un grand parc urbain, le quatrième de la Ville de Lyon. Il serait donc cohérent que le carrefour rue Garibaldi/rue du Repos, qui constitue l'accès principal du parc, soit aménagé durant ce présent mandat. Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous confirmer que tel sera le cas ?

M. BUNA Gilles, Adjoint : Je vais vous répondre par substitution puisque cette question s'adresse à la voirie du Grand Lyon.

Vous avez d'ailleurs déjà en partie la réponse puisque lors du comité de pilotage du 21 septembre sur la rue Garibaldi, le Président du Grand Lyon, et je pense que le Maire n'est pas en désaccord, a confirmé qu'il était nécessaire d'articuler l'aménagement de la rue Garibaldi et l'entrée du parc Sergent Blandan, notamment au niveau de la rue du Repos, ne serait-ce que pour faciliter l'accès aux modes doux et aux piétons.

Ce qui est demandé à la Direction de la voirie, c'est de faire une étude pour nous proposer des solutions concernant cette articulation. Voilà à peu près tout ce que je peux vous dire. Le Cabinet chargé de l'étude est le cabinet « Passagers des villes », vous voyez que la chose est prise au sérieux et dès que les scénarii auront été proposés vous en serez le premier informé. C'est une préoccupation légitime, incontournable, indispensable et vous avez raison d'insister.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Flaconnèche et bien que ce ne soit pas à l'ordre du jour, je tiens à vous rappeler que lors d'un comité de pilotage

sur les 3e et 7e arrondissements, nous parlions de quelques places du 3e arrondissement, de l'îlot Montebello, de la place Blanche. Nous avons dit pour le 7e que nous souhaitons que l'îlot Mazagran puisse vous être présenté en début d'année prochaine, de manière à ce qu'il puisse être réalisé au cours de ce mandat.